

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Hôteliers - Restaurateurs

Pour vos carnets

„Ordonnance de Police“

adressez-vous à l'Imprimerie du Journal et Feuille d'Avis
Téléphone 46

ET DE SION

Administration et expédition: IMPRIMERIE GESSLER, SION

Téléphone No 46

Compte de Chèques postaux No II c 84

ABONNEMENT: Suisse un an Fr. 8.—, 6 mois Fr. 4.50, 3 mois Fr. 2.50. Etranger un an Fr. 20.—

ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct. Etranger 12 ct. RÉCLAMES: 20 ct.

Règle des annonces: ANNONCES-SUISSES S. A. à SION, Genève, Lausanne et succursales

Carnets de compte

de 32 pages

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL

0.15 pièce - 10 fr. le cent

Autour de la grande salle

La polémique ouverte en ce journal, au sujet de la grande salle, eut de nombreux échos.

Tour à tour, les milieux commerçants et hôteliers de Sion ont examiné la question, cherchant à concilier des intérêts souvent divergents et n'y parvenant point.

Devant l'indécision générale, on peut présumer que le Conseil communal restera perplexe, et qu'il aura bien du mal à ménager la chèvre et le chou.

On nous communique aujourd'hui la requête intéressante que viennent de lui adresser les hôteliers de la ville.

C'est un excellent plaidoyer en faveur de la construction d'un nouveau bâtiment dans le Centre, et qui, sans doute, entraînera des commentaires.

Le journal continuera de faire entendre à ses lecteurs les différents sons de cloche, afin que de la discussion jaillisse un peu de lumière.

Voici cette lettre:

Sion, le 24 mars 1934.
Au Conseil Communal de la Ville de Sion, Sion.

Monsieur le Président et Messieurs,
La presse locale a exposé les différents projets actuellement à l'étude tendant à doter la ville de Sion d'une grande salle.

A ce sujet, nous prenons la liberté de soumettre à votre bienveillant examen le point de vue des hôteliers séduisants.

En premier lieu qu'il nous soit permis d'insister auprès de vous en vous priant de croire que la défense de nos intérêts professionnels ne saurait en aucune façon nous faire oublier le bien général. Ce dernier exige que la construction projetée s'élève au centre de la ville. Le choix d'un quartier excentrique ne se justifie en aucune manière. Les partisans de cette solution n'ont, au demeurant, que des considérations d'ordre privé à faire valoir. Implicitement, ils en font l'aveu en mettant d'emblée à la disposition des autorités une somme de fr. 20.000 recueillie par souscription. Sans insister sur l'opportunité de ce geste, nous tenons à souligner qu'à nos yeux, il prouve éloquemment la réelle faiblesse des arguments qui peuvent être invoqués à l'appui de leurs prétentions.

Ce projet d'aménagement d'une grande salle étant intimement lié à celui prévoyant l'installation dans un même immeuble du Tribunal cantonal et du Grand Conseil, nous estimons, en effet, qu'il ne saurait être question d'affecter aux délibérations de ces deux instances une salle située à la périphérie de la ville. Le bon sens le plus élémentaire se refuse à admettre le choix d'un quartier excentrique pour la construction d'un parlement. Les considérations d'ordre pratique que nous invoquons ne sont certes pas sans importance et nous ne doutons point que les députés au Grand Conseil aussi bien que les avocats valaisans ne partagent notre opinion et ne jugent trop éloignée de la gare une salle située dans le quartier du nord.

En tout état de cause, la décision de l'administration fédérale de construire un nouveau bâtiment des Postes et Télégraphes nous permet d'envisager la possibilité d'une solution qui ne s'inspire que du seul intérêt public. Si coûteux qu'il semble au premier abord, le projet prévoyant le rachat par la Commune de l'immeuble occupé actuellement par les Postes, apparaît, à l'étude, comme le plus rationnel.

Il est le seul permettant la centralisation — qui s'affirmerait heureuse — des organismes énumérés ci-dessus ainsi que des Services Industriels et du Registre foncier.

De plus, le plan conçu par un architecte de la place réalise l'élargissement de la rue des Remparts. Cette mesure que rend obligatoire une circulation de jour en jour plus intense, constituera un réel progrès au point de vue de l'édilité.

Partisans convaincus de ce projet qui réunit le plus grand nombre d'avantages, nous vous prions de bien vouloir envisager la possibilité de l'adopter.

En nous excusant de la liberté que nous prenons et en vous remerciant par avance de la bienveillance avec laquelle vous voudrez bien examiner notre requête, nous vous présentons, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La Distillerie Valaisanne S. A., Sion, tél. 177

livre aux meilleures conditions

Vins blancs de Hongrie et d'Italie ainsi que

Vins rouges de table et de coupage

Tous ces vins sont garantis authentiques et de tenue irréprochable

Offre échantillonnée sur demande

Livraison rapide par camions

Assemblée générale de la Commission Romande de Rationalisation

On nous écrit:

L'assemblée générale de la commission romande de rationalisation a eu lieu mercredi passé à la Chambre de Commerce de Genève, en présence d'un certain nombre de représentants des administrations, de l'industrie et du commerce romands. La réunion était présidée par M. Henri Muret, assisté de M. Aloys Hentsch, secrétaire général. L'assemblée a réélu deux membres sortant de son comité directeur, MM. le Dr. A. Carrard et le professeur A. Babel et a nommé deux nouveaux membres, MM. le Dr. Alphonse Perren, de Zermatt, et Emmanuel Borel, directeur des Services Industriels de la ville de Neuchâtel.

En dépit des difficultés énormes que rencontrent actuellement les associations poursuivant un but d'intérêt général, la commission romande de rationalisation maintient non seulement son activité, mais elle fait chaque année un nouvel effort pour étendre son action. Rappelons en passant que cet organisme réunit et met à la disposition de ses membres depuis plusieurs années une documentation abondante et constamment renouvelée sur les questions d'organisation et de rationalisation administrative, industrielle et commerciale. Cette source d'informations et de renseignements est, pour ainsi dire, unique en Suisse romande.

Comme l'ont fort justement relevé MM. H. Muret et Hentsch l'incompréhension qui se manifeste de nos jours à l'égard de la rationalisation et de l'organisation scientifique du travail contribuera certainement à prolonger la dure épreuve que traverse notre économie.

On parle constamment d'économies dans les budgets et les frais généraux, de réorganisation d'entreprises et l'on ignore tout des principes mêmes de la science de l'organisation. Malgré le discrédit dont souffre actuellement cette appellation si discutée, jamais le besoin de «rationalisation» n'a été plus cruellement sentir. Le gaspillage sous toutes ses formes continue à faire d'effroyables ravages; ce qui est particulièrement dangereux dans la situation actuelle, c'est la mentalité qui préside à ce gaspillage. En s'attachant à faire comprendre ce qu'est ce gaspillage et en poursuivant sa campagne d'information et d'éducation, la commission romande de rationalisation accomplit une tâche extrêmement utile pour l'ensemble de notre économie.

Le comité directeur de la commission romande de rationalisation est composé actuellement de:

M. Henri Muret, ing., vice-président de l'Office suisse d'expansion commerciale à Lausanne, président; M. Pierre Dubied, industriel à Neuchâtel, vice-président; M. Aloys Hentsch, économiste, secrétaire général; M. Antony Babel, professeur, doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève; M. Emmanuel Borel, directeur des Services Industriels de la ville de Neuchâtel; M. Adrien Brandt, industriel à Bienne; M. le Dr. Al. Carrard, privat-docent à l'Ecole polytechnique fédérale; M. Alphonse Perren, Dr. en sciences économiques; M. Albert Pictet, membre du vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie; M. le Dr. F. Scheurer de l'Association suisse des experts-comptables.

LA POLITIQUE FINANCIERE DE LA CONFEDERATION

Au cours de sa séance du mercredi 28 mars, le Conseil fédéral s'est occupé des allégations tendancieuses répandues à l'occasion de la démission de M. Musy et qui portent sur la politique financière du gouvernement de la Confédération. Il a constaté qu'elles sont en contradiction absolue avec sa ferme volonté.

Il est résolu:

a) à poursuivre le redressement entrepris en octobre dernier;

b) à maintenir rigoureusement le programme adopté par les Chambres à cet effet;

c) à ne laisser compromettre à aucun prix l'équilibre budgétaire rétabli;

d) à s'opposer énergiquement à toute dépense nouvelle qui ne serait point couverte;

e) à pratiquer une politique de concentration et d'économie.

Il condamne toute manipulation monétaire. Il ne permettra pas d'atteinte au principe de l'étalon-or sur lequel est fondé le franc suisse, qu'il veut à la parité actuelle en plein accord avec la Banque nationale, dont la situation est aussi forte que saine.

Le Conseil fédéral entend qu'aucun doute quelconque ne subsiste sur la politique de prudence et de sagesse qui sera la sienne, telle qu'il vient de l'affirmer. Il sait que dans cette tâche ingrate et nécessaire, il peut compter sur l'appui du pays.

La fin des Cours à Châteauneuf

La clôture des cours d'hiver de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf eut lieu le mardi 27 mars.

La traditionnelle cérémonie s'est déroulée dans le cadre d'une franche et cordiale sympathie, au milieu d'une grande affluente de parents d'élèves et d'amis de l'école.

M. le directeur Luisier ouvre la séance en exprimant ses souhaits de bienvenue. Il salue notamment MM. les conseillers d'Etat Troillet et Lorétan. Il présente son rapport annuel où il passe en revue le développement de l'établissement de Châteauneuf dont nous célébrons le dixième anniversaire des cours complets. Il engage les élèves à poursuivre leur formation par la lecture, par les exemples à prendre et par l'expérience personnelle. Il les invite à coopérer activement au progrès agricole qui est en train de faire de notre Valais un pays fertile et prospère.

Il passe ensuite à la proclamation des résultats des examens et à la remise des prix. Tous les élèves de deuxième année, soit 11 du cours annuel et 17 du cours d'hiver, obtiennent le diplôme d'études agricoles. Grâce à de généreux donateurs, il est possible de délivrer des récompenses d'une réelle valeur aux plus méritants des cours. Citons en passant la Fédération romande des sociétés d'agriculture, la Banque cantonale, la Fédération valaisanne des producteurs de lait, la Fabrique d'engrais chimiques de Martigny, la Lonza, l'Agence agricole, la Maison Titzé, à Sion, M. Germain Carron, un de nos anciens élèves.

Au cours du banquet qui fait honneur aux Rdes Soeurs et aux jeunes ménagères, M. le conseiller d'Etat Troillet dit son plaisir de se trouver à Châteauneuf et sa satisfaction pour le travail accompli par cet établissement au cours de sa première décennie d'existence. Il esquisse un tableau vivant de la situation économique générale et souligne la position avantageuse qu'occupe le Valais au sein des pays atteints de ce mal d'après-guerre baptisé du nom de «crise». Notre canton dispose d'un équipement agricole sûr, capable de parer aux difficultés de l'heure. Nous devons regarder l'avenir avec confiance. Les parents doivent permettre aux enfants une certaine initiative dans les affaires, favoriser cet esprit en les guidant dans leur expérience.

M. Défayes, président de l'Association agricole, un franc ami de tous les jours, exprime sa joie de voir se développer Châteauneuf. Cet établissement a rendu d'éminents services au pays. Si cette œuvre n'avait pas été réalisée, il y a dix ans, elle s'imposerait aujourd'hui, dans des conditions combien plus difficiles.

M. le préfet Coudray se réjouit du développement de la Société des anciens élèves dont il assume la présidence. Les jeunes diplômés de ce jour seront reçus avec plaisir au sein de cette association. Il mettront tout leur cœur et toute leur ardeur de jeunesse à contribuer au mieux-être matériel et moral du pays.

Les chants exécutés par le chœur des élèves, sous l'experte direction de M. G. Haenni, complètent la note gaie de cette cérémonie toute familière qui prend fin au passage des trains de l'après-midi.

LA SUISSE EST-ELLE UN PAYS CHER ?

Presque tous les jours, on entend dire que la Suisse est chère, qu'elle est trop chère. Qu'en est-il en réalité? Nous renonçons à mentionner les voyages à forfait, qui, sous la devise «Tout compris» offrent au voyageur national ou étranger des facilités extraordinaires. Nous ne voulons examiner ce reproche de la cherté que dans le domaine du prix de la benzine. Il supporte avantageusement la comparaison; avec les 33 à 35 centimes que le litre coûte actuellement, on atteint à peine les 50 groschen de l'Autriche, les 36 pfennigs de l'Allemagne; l'Italie, avec 2 à 2 1/2 lires, va sensiblement plus haut que la Suisse. En France, on perçoit récemment avec le prix de l'essence un impôt de circulation indirect s'élevant à 50 centimes par litre. Pour la quantité inférieure que l'on peut acheter au distributeur, soit 5 litres, on paie 14 fr. francs français, ce qui revient à dire que le litre coûte fr. 2.80 ou 56 centimes environ en Argent suisse. Nous ne cachons pas que les pays scandinaves, l'Angleterre et la Hollande peuvent vendre la benzine meilleur marché qu'en Suisse. Mais le Suisse peut se dire avec satisfaction qu'il paie l'essence de son véhicule à moteur moins cher que ses voisins de tous les pays limitrophes, et cela malgré des frais de transport plus élevés.

TRAIN SPECIAL DU CHEMIN DE FER VIEGE-ZERMATT, 2 AVRIL

Les personnes désirant passer les jours de Pâques dans la région de Zermatt peuvent quitter Zermatt le 2 avril, par train spécial, à 16.05, et atteindre à Brigue toutes les correspondances pour Berne, Zurich, Bâle (Brigue dép. 18.02), Lausanne et Genève (Viège dép. 18.18).

Familles Valaisannes

La famille Meyer

La famille Meyer, dont le nom désignait à l'origine les fonctions de régisseur, fermier, et qui s'écrivait aussi Meier, Maier, est certainement une des familles les plus répandues et représentées dans tous les cantons de la Suisse. Mais à l'encontre des familles Brunner qui toutes ont une fontaine, les familles Meier ont dans leurs armoiries les sujets les plus différents.

Toutefois, ce sont les fleurs (Meien en dialect) et les mugets (Meienrisli) qui ornent le plus souvent les armoiries de cette famille.

Celles de la branche valaisanne sont très belles; elles sont d'azur à la fleur de lys d'or accompagnée en chef de deux étoiles du même.

La famille Meier apparaît en Suisse pour la première fois à Bâle. Vieille famille patricienne, elle acquit la bourgeoisie avant 1356. Cette branche appelée Meyer zum Pfeil fournit de nombreux magistrats et hommes de science distingués. Dans le canton de Bâle on compte 15 branches différentes de cette famille. A côté des Meyer zum Pfeil, la plus réputée fut la branche des Meyer zum Hasen dont Jakob, bourgmestre en 1482, prit part à la bataille de Marignan.

Dans le canton d'Argovie où cette famille apparaît également au 14e siècle, le nombre de branches est de cinq. Celle d'Aarau donna le jour à Jean Rudolphe, surnommé le Père Meyer. Riche à millions, il se signala par ses œuvres philanthropiques. Il fit entreprendre par des géomètres les premières mensurations des Alpes et établit un vaste relief de tout le territoire de la Suisse. Président de la Société helvétique en 1793, membre du Sénat helvétique en 1798 et de la Consulte à Paris en 1813, il mourut à Aarau en 1813.

La famille Meier du Fricktal a donné plusieurs officiers aux troupes pontificales. Joseph-Antoine, député au Grand Conseil, démisionnaire en 1932 pour entrer au service pontifical. Il fut bourgeois d'honneur de Bologne et de Ferrare, chevalier de l'ordre St-Grégoire.

Son fils Jules marcha sur ses traces. Officier dans les troupes pontificales, il se distingua par sa bravoure sur les champs de bataille de Castelfidardo, de Mentana. En 1870, lors de la prise de Rome, il défendit la porte de St-Jean. Pour le récompenser, le Pape lui conféra le titre de comte.

Dans le canton de Berne, deux ecclésiastiques de cette famille restent illustres: Hans, curé de Buren en 1486, risqua de provoquer une guerre civile entre le canton de Berne et le chapitre de Bâle, au sujet de ses prétentions sur Moutier. Sébastien, célèbre théologien franciscain, qui embrassa le Réforme, devint prédicateur à Augsbourg et Strasbourg, où il mourut en 1545.

Les familles Meyer, répandues à Fribourg, sont originaires du Wurtemberg. Elles se fixèrent au bord de la Sarine au 15e siècle et furent reçues bourgeois. La branche du capitaine Louis Meyer, capitaine des Fribourgeois pour le duc Albert d'Autriche contre le duc de Savoie, s'éteignit en 1793.

Celle de Daniel, de Strasbourg, qui avait été reçue bourgeois en 1491, fournit de nombreux officiers et magistrats distingués. L'empereur Maximilien lui accorda une lettre d'armoirie en 1515 et Charles Quint l'annoblit en 1555. Des nombreuses branches de la famille Meyer dans le canton de Schaffhouse, citons le célèbre ingénieur Jean Meyer, ingénieur en chef du chemin de fer de la Suisse occidentale en 1881, du Jura-Simplon en 1889 et auteur du projet du percement du Simplon. Membre du conseil de l'Ecole polytechnique de Zurich, il dirigea la construction de nombreuses voies ferrées.

En Thurgovie, la famille Meyer a donné au 17e et 18e siècles un grand nombre de poëliers, dont les ouvrages existent encore dans les châteaux, hôtels de ville des cantons de Lucerne et des Grisons sous le nom de poëles de Steckborn.

A Zurich, à côté de nombreux officiers et magistrats, la famille Meyer donna le jour à Henri Meyer, célèbre peintre et critique d'art, ami intime de Goethe. Dans le château de Weimar, il peignit en 4 cartouches monumentales l'éducation de Diane, des Bachantes, etc.

Comme hommes politiques, citons J.-J. Rob. Meyer, un des Zurichois les plus éminents de la République helvétique, Ferdinand, conseiller d'Etat en 1839, qui s'occupa des questions scolaires, et l'actuel conseiller fédéral Meyer.

En Valais, la famille Meier s'appela aussi Mayor, Majoris. Trois familles distinctes se rencontrent tôt dans l'histoire du Haut-Valais: l'une existe aujourd'hui dans la vallée de St-Nicolas, la deuxième dans la vallée de Lœtschen et la troisième dans celle de Tourtemagne, qui émigra plus tard à Sierre et dont est originaire M. Félix Meyer, ancien conseiller.

Parmi les notabilités de cette famille, citons:

Jacques, notaire de St-Nicolas et député du dizain en 1428;

Georges Meier, banneret de Viège, châte-lain et grand bailli du canton du Valais en 1500;

Jean, de St-Nicolas, chanoine, recteur de Valère et curé de Sierre en 1502;

Antoine, major, de Chamossion;

Pierre, chanoine et curé de Nendaz, puis vidomne de Vex et doyen de Valère en 1608;

Léon, prêtre en 1895, professeur à Brigue, archiviste cantonal, et auteur de différentes brochures, entr'autres le «Val de Tourtemagne», «Zermatt dans les anciens temps», l'«Histoire des 60 ans de la section du Club alpin, Monte-Rosa».

(Dictionnaire biographique.)



L'ex-kaiser est contraint de réduire son train de vie

Après avoir publié un démenti, les autorités du château de Doorn, résidence de l'ex-kaiser, ont avoué que le récent décret du gouvernement de Berlin, interdisant l'exportation des capitaux, va affecter sérieusement le train de vie du monarque déchu.

Il a d'ores et déjà été nécessaire de supprimer toutes les dépenses effectuées au village de Doorn; désormais tous les achats seront faits en Allemagne et expédiés directement à Doorn. D'autre part, on assure que les traitements du personnel de la maison impériale vont être réduits.

On devine ce qui s'est passé. Hitler, le «Nazi» a osé faire ce que la République avait toujours reculé d'accomplir. Il a traité l'ex-kaiser comme un simple particulier, soumis aux mêmes règles que tous et devant contribuer pour sa part à soulager le Reich des difficultés du moment.

C'était d'autant plus normal que si un individu est responsable des tuiles et calamités qui ont assailli l'Allemagne depuis quelque vingt ans, c'est bien le ci-devant Guillaume, bûcheon de Doorn et ex-seigneur de la guerre», écrit l'«Impartial».

Une Américaine avait avalé 1203 clous, vis, épingles, écrous et autres objets

Le correspondant à New-York du «Daily Mail» annonce qu'une Américaine, Mabel Wolf, âgée de 60 ans, et vieille fille, a subi, ces jours derniers, une opération. Et cette opération a révélé qu'elle avait avalé 1203 objets des plus hétéroclites et des plus dangereux, puisqu'on y compte entre autres:

584 clous de fauteuil, 144 clous de tapis-sier, 46 petits écrous, 6 écrous de taille moyenne, 80 gros écrous, 3 petits rivets, 4 gros rivets, 3 crochets à table, 3 vis, 3 épingles de nourrice, 59 épingles assorties, une tête de clou, 3 clous en cuivre, une vis pour table, une petite natte de cheveux contenant un assortiment complet de petites épingles-aiguilles, clous, rivets et «punaies».

Mlle Wolf supporta l'opération admirablement, s'en trouva fort bien et, nous assure le «New-York Herald», de son côté, sera sur pieds bientôt sans doute.

Pressée de questions, elle a avoué aux chirurgiens que, depuis cinq ans, elle travaillait au rayon des articles de ménage d'un grand magasin newyorkais, et qu'elle avait avalé cette stupéfiante et mortelle collection en une seule semaine.

Le voyage d'un petit oiseau

En juin 1933, à Arbon, on avait mis un anneau à un gobe-mouche encore au nid. Un officier anglais vient de communiquer à la station suisse d'ornithologie que l'oiseau a été trouvé par des nègres en octobre 1933 dans la Nigéria (Amérique occidentale) et qu'il a vu l'anneau à la patte de l'oiseau. La distance parcourue est d'environ 5500 km.

Le souci de leurs sourcils

Une grave question se pose actuellement pour les coquettes. Que vont-elles faire de leurs sourcils? Vont-elles continuer à les épiler pour les tracer ensuite au pinceau? Vont-elles les laisser tels qu'ils sont? Vont-elles épiler sur la nature? Vont-elles suivre ses lois?

Nous apprenons déjà que certaines jeunes filles de l'aristocratie anglaise se prononcent en faveur du sourcil naturel. Tout au plus une petite rectification avec une pince corrigera-t-elle certains excès, ou certaines erreurs de ligne: encore n'est-ce point certain.

Nous en sommes là. L'univers est instable et l'avenir menaçant. Des catastrophes financières s'annoncent et des inflations fiscales. Mais il y a d'abord ce problème à résoudre: celui de nos sourcils.

Sion :: Café de l'Ouest

Samedi 31 mars et dimanche 1er avril, dès 12 heures

Grand Match aux quilles

Les 3 meilleures passes additionnées

Très beaux prix en jambons, viande salée et fromage.

Se recommande: Stalder-Crittin.

A propos de la Grande Salle

Les arguments que font valoir les hôteliers sédumois en faveur du projet du centre et que nous publions en première page, auront un certain poids. Néanmoins, ils pourraient soulever plusieurs objections:

La principale, à notre avis, est le prix de construction du nouveau bâtiment.

Cependant la ville y pourrait remédier en vendant le Casino de Sion, et la clinique, et en affectant cet argent à la grande salle.

Le Casino trouverait facilement un amateur, quant à la clinique, il faudrait examiner si l'Etat ne consentirait pas à l'acheter.

Des pourparlers avaient eu lieu déjà, à ce sujet, et bien que M. le conseiller d'Etat Troillet se fût occupé de l'affaire, elle avait échoué.

Plusieurs legs et dons ont été faits, au cours des ans, pour la construction d'une clinique cantonale à Sion:

Le 17 février 1916, Mgr. Abbet a versé 5000 fr. à cet effet.

Le 14 janvier 1916, M. J. Gabioud a laissé 60.000 fr. par testament pour la réalisation du projet.

Le 10 février 1903, M. Brunner affectait à son tour 50.000 fr. par testament à la même cause.

En outre, il existe un legs de 1000 fr. de Mlle Ernestine Solioz, par testament du 20 avril 1914, et un legs Bourban de 11.785 fr. 15, par testament du 4 novembre 1917.

Un versement de 6500 fr. du comité de l'exposition cantonale de 1912, affecté à une clinique a été offert à la commission des apprentissages. C'est à elle, en effet, que devait revenir ce montant, si dans l'espace de quinze ans le canton ou le district ne pouvaient se résoudre à la construction de la clinique.

Avec les intérêts accumulés, ces dons et ces legs sont bien près d'atteindre aujourd'hui les 300.000 fr.

Pourquoi ne pas affecter la somme au rachat de la clinique, et lui faire subir ensuite les transformations qui s'imposent?

Par son indécision, l'Etat finira par perdre insensiblement le bénéfice des sommes dont il dispose et par s'attirer des ennuis avec les héritiers.

Le testament Brunner, n'a-t-il pas été déjà attaqué, et n'a-t-on vraiment rien à redouter pour les autres?

Cet argent, dont on a précisé la destination depuis longtemps, ne peut rester indéfiniment à la banque, et ce serait le bon moment de répondre au vœu des généreux donateurs.

La clinique et le Casino vendus, rien ne s'opposerait alors à la transformation de la poste et à la construction d'une grande salle.

Ce projet conçu par M. l'architecte de Kalmatten, aurait les faveurs du Conseil communal, s'il n'était pas brimé par des soucis d'argent.

Mais il est encore une autre objection qu'on formulera sans doute aux opinions des hôteliers sédumois:

Si l'on a décidé de transporter la poste ailleurs, ce changement n'est pas prévu pour l'instant.

Par conséquent, avant deux ou trois ans, le Grand Conseil dont la patience est à bout, n'aurait pas un local convenable où tenir ses séances.

C'est naturellement un inconvénient, mais ne vaudrait-il pas mieux surseoir à la construction d'un nouveau bâtiment et qu'il réponde aux désirs de la population, plutôt que de s'arrêter toujours à des solutions hâtives?

Tel est le problème épineux que le Conseil communal devra résoudre avec l'Etat.

Qu'il se prononce en faveur de la solution du quartier du centre ou en faveur du projet du quartier du haut, il fera fatalement des heureux et des mécontents.

Voilà pourquoi il n'a pas à s'arrêter à des intérêts purement professionnels ou particuliers, mais à étudier la question sur le plan le plus rationnel au développement de la ville.

Ainsi que nous l'avons dit, les partisans de tel projet ou de tel autre auront la possibilité de s'exprimer librement dans ce journal, et tout en laissant à chacun ses responsabilités, nous nous bornerons simplement à marquer les points.

A. M.



Répartition des Départements

On croit savoir qu'au cours de la séance de mercredi, le Conseil fédéral a effleuré la question de la répartition des départements. Une décision à ce sujet ne sera prise qu'après Pâques, puisque M. Haerberlin, aussi bien que M. Musy, resteront en fonctions, le premier jusqu'au 15 avril, et le second jusqu'à la fin du mois. Toutefois, étant donné l'importance de la question, le Conseil fédéral ne tardera sans doute pas à se mettre d'accord sur les départements qui seront confiés aux nouveaux élus. Déjà, toutes sortes de combinaisons ont été mises en avant. Il semble à peu près certain qu'à M. Baumann sera dévolu le département de justice et police. En effet, nommé en qualité de successeur de M. Haerberlin au Conseil fédéral, M. Baumann passe pour un juriste éminent. En outre, au cours de sa longue activité parlementaire, il a eu l'occasion de se spécialiser plus particulièrement avec les problèmes juridiques. On dit que M. Baumann lui-même compte sur ce département. D'autre part, il est aussi question d'attribuer le département de l'intérieur au nouvel élu du canton d'Appenzell.

Comme on le voit, on en est encore réduit, pour le moment, à des bruits et à des suppositions. A qui reviendra, par contre, le département des finances? Quoique M. Etter ait été élu comme successeur de M. Musy, il ne semble pas que cela veuille dire qu'il doit prendre sans autre le département des finances. On fait remarquer que l'activité du conseiller aux Etats de Zoug ne l'a nullement préparé à cette tâche. Ce qui n'était pas le cas pour M. Musy, qui, à son entrée au Conseil fédéral, avait déjà géré pendant huit ans les finances du canton de Fribourg. Il lui sera attribué sans doute un autre département. C'est la raison pour laquelle probablement, les noms de MM. Pilet-Golaz, chef du département des postes et chemins de fer, et Meyer, chef du département de l'intérieur, ont été mis en avant pour la succession de M. Musy au département des finances. On peut se demander si M. Pilet-Golaz consentira à abandonner l'œuvre de réorganisation des chemins de fer, tâche nécessaire au premier chef, pour prendre la direction des finances fédérales. Quant à M. Meyer, il passe pour un spécialiste des questions financières et monétaires. S'il devenait ministre des finances, M. Etter prendrait alors le département de l'intérieur. Mais, pour le moment, répétons-le, il n'y a rien de décidé. On sera sans doute fixé sous peu à ce sujet.

L'ELECTION DE M. ETTER

(Corr. part.) La veille de son élection, tous les grands journaux politiques suisses annonçaient que M. Etter, candidat de la droite, aurait une brillante élection. Certains prédisaient que le succès du jeune et ardent lutteur de Zoug serait égal à celui de M. Motta qui, en 1911, obtint 181 suffrages sur 195.

Il fallut en déchanter, et M. Etter, assis au fond de la salle du Conseil national, dut avoir un moment d'émotion, lorsque son nom sortit de l'urne avec 115 voix, soit 10 voix au-dessus de la majorité absolue requise.

Que s'était-il passé? Les membres de la droite votèrent à l'unanimité pour leur candidat; le centre libéral en fit autant, et les socialistes furent bloc autour de M. Huber.

Mais, contre toute attente, une quarantaine de radicaux et d'agraires ne suivirent pas la décision de leur parti. Les St-Gallois votèrent pour M. Maeder, qui jouit dans la Suisse orientale d'une grande autorité, une dizaine déposèrent un bulletin blanc, et un groupe favorable au cartel radical-socialiste, exprima sa sympathie à M. Huber, candidat de l'extrême gauche. Au moment où la reconstitution d'une forte majorité nationale s'imposait, cette désertion des radicaux et des agraires fit très mauvaise impression.

Les opinions de M. Etter

Interviewé, après son élection au Conseil fédéral, M. Etter a déclaré à un journaliste parlementaire:

« Je considère la famille comme le plus important, le plus naturel et le plus sacré des liens sociaux. (M. Etter s'enorgueillit à juste titre de ses cinq garçons et de ses cinq filles.) Toute la politique sociale et économique doit tendre à conserver et renforcer la famille. La dignité, la responsabilité et l'importance du père de famille surpassent à mes yeux celles du plus haut magistrat. Il incombe à la profession et à l'Etat de remplir les tâches dont la famille ne peut se charger.

L'Etat et l'Eglise doivent collaborer avec une réciproque bienveillance. Dans un pays religieusement divisé comme la Suisse, la paix confessionnelle est une condition primordiale du bonheur du peuple.

Je suis partisan résolu de l'organisation professionnelle; de là viendra sûrement la guérison du désordre social et économique. Les corporations ne doivent pas être créées par l'Etat; celui-ci n'a qu'à leur rendre l'existence possible et à les incorporer dans l'organisation sociale. On ne pourra pas créer les corporations d'un trait de plume. Il y faudra une évolution qui sera l'œuvre d'une génération entière.

La Suisse doit garder ses traditions essentielles, sinon elle n'aurait plus de raisons d'être. Elle doit conserver sa diversité de langues et de civilisations; elle doit réaliser l'accord de la liberté avec l'ordre et l'autorité. »

LES NEGOCIATIONS FRANCO-SUISSES ONT ENFIN ABOUTI

Les négociations franco-suisse qui se sont déroulées à Berne dans une atmosphère de parfaite cordialité ont abouti à la conclusion d'une nouvelle convention de commerce se substituant à celle du 8 juillet 1929.

Cette convention a été signée, du côté suisse par MM. Schulthess et Stucki, du côté français par le comte Clauzel et M. Bonnefont-Craponne. Les deux pays se sont également mis d'accord sur l'échange de contingents et les modalités pour leur application.

La convention, dont la ratification aura lieu aussitôt que possible, entrera provisoirement en vigueur le 1er avril 1934 et aura une durée de six mois, avec possibilité de tacite reconduction.

Les négociateurs ont apporté une solution favorable aux principales questions soumises à leur examen.

Les conversations se poursuivront prochainement en vue de régler les autres questions économiques qui n'ont pu être tranchées vu le temps limité dont les négociateurs disposaient.

L'AFFAIRE DE LA BANQUE DE GENÈVE

(Corr. part.) La cour de cassation du canton de Genève, présidée par M. Borel, a annulé l'ordonnance rendue par la chambre d'instruction avec renvoi au procureur général en ce qui concerne MM. Miéville et Moriaud pour la forfaiture reprochée à M. Moriaud et les crédits qui auraient été accordés par Miéville sans l'autorisation du conseil d'administration.

Tous les autres inculpés ont été libérés et les censeurs, MM. Hentsch et Carteret, sont félicités pour leurs efforts consciencieux et persévérants en faveur de l'assainissement de la banque.

Depuis 3 ans, cette affaire empoisonne Genève et sa vie politique. Elle traîne lamentablement de tribunal en tribunal. Tous les artifices de procédure ont été employés par les avocats: Et aujourd'hui, c'est l'acquiescement.

Pour le Vendredi-Saint

(Réd.: Un de nos abonnés nous adresse, à l'occasion du vendredi saint, ces vers dont on appréciera la facture et l'élevation de la pensée.

Malheureusement, ce poème inédit retrouvé dans de vieux papiers, n'est pas signé.

Cet auteur de talent ne s'est pas fait connaître et nous ne pouvons que rendre hommage à un inconnu.)

Saluez la Croix!

Oh! saluez la Croix, saluez la souffrance, Saluez l'Homme-Dieu qui fut la délivrance de notre humanité!

Déposez tout orgueil au pied de la Croix sainte Où fut un jour cloué, sans pousser une plainte, Le Dieu de vérité.

Oui, votre Dieu, le mien, le Dieu de la Patrie, Le suprême recours de l'âme qui le prie Et l'espoir du mourant;

Le Dieu qui se livra, victime volontaire, Pour le rachat du monde aux bourreaux du [Calvaire,

Du haut de cette Croix, où tout son sang [ruisselle Pour laver du péché la tache originelle, Le Christ nous tend les bras.

Oh! saluons la Croix que les lâches profanent, Et, de notre respect si parfois ils ricangent, Prions pour ces ingrats.

Sa voix, écho divin, nous parle de justice, De liberté, d'amour, de paix, de sacrifice, Et nous montrent le ciel. Sur la Croix expirant;

Du gibet infamant, d'un gibet à maudire, Dieu fit l'arbre sacré, la Croix qui nous attire Vers son immensité.

De ce puissant attrait la force est un mystère, Un appel au salut du ciel fait à la terre, Des chrétiens écouté.

Ecoutez, vous aussi, la Suisse qui vous crie, Sectaires malheureux, de vendre à la Patrie, La Croix du Christ mourant:

A l'école de Dieu, d'où vous l'avez bannie, A l'asile où l'on pleure, au lit de l'agonie, Où le pauvre l'attend.

Depuis la mort du Christ, la Croix, signe de [gloire, Remplit de ses bienfaits les pages de l'histoire Et bénit ses martyrs.

AVANT PAQUES

Voici la prière d'un artiste trouvée dans les papiers de notre peintre national Raphaël Ritz, décédé en 1894:

Dieu de bonté, conservez-moi en bon état, quatre choses:

Les yeux pour rechercher le beau, L'âme pour m'inspirer le beau, L'esprit pour conserver le beau, Les mains pour reproduire le beau.

CHEZ LES SAMARITAINS

L'œuvre des Samaritains, qui n'est pas très favorisée en Valais, est cependant très estimée à Sierre où la section vient de s'augmenter de 24 nouveaux membres, à la suite de l'examen que fit subir M. le Dr. Besse en présence de M. Seiler, président des Samaritains suisses.

CANTON DU VALAIS

Le Valais et le Tir fédéral

Chers Concitoyens,

L'été prochain aura lieu, à Fribourg, la fête fédérale de tir.

Dans un appel émouvant, le comité d'organisation s'est adressé au Peuple suisse tout entier ainsi qu'à ses autorités en les priant de bien vouloir participer généreusement à la collecte des dons d'honneur. Il se plaît à espérer que chacun, dans sa sphère, saura faire le geste généreux qui s'impose et mettre ainsi en pratique la belle devise qui vit les Suisses tous unis pour rester forts dans les circonstances les plus mémorables de notre histoire. L'appel de Fribourg trouva partout en Suisse un accueil des plus favorables et l'on est fermement décidé à mettre tout en œuvre pour assurer la complète réussite de cette fête. Ce but peut être atteint par une offrande généreuse en faveur du Pavillon des prix du tir fédéral.

Valaisans, ne restons pas en arrière!

Le tir facultatif se développe chez nous également d'une manière réjouissante. Nous sommes persuadés que nos tireurs valaisans participeront nombreux à cette fête nationale et qu'ils feront honneur à nos couleurs. Préparons-leur la voie.

Valais et Fribourg sont unis par de tels liens que c'est pour nous un point d'honneur que de contribuer à la réussite de cette fête par une collecte, afin d'aider à récompenser comme il sied nos vaillants tireurs.

Dans chaque district des hommes dévoués se sont mis à la disposition du comité cantonal pour recueillir les différents dons.

Nous prions nos concitoyens de faire bon accueil à la liste de souscription qui leur sera présentée. Les dons, même les plus modestes, seront également les bienvenus.

Les dons en espèces seront versés directement aux quêteurs, tandis que les dons souscrits en nature seront retirés plus tard.

Le Comité cantonal des dons d'honneur:

Escher, Conseiller d'Etat, chef du Département militaire.

Colonel Sidler, Major Schmid Karl, Grobet Louis, Gay-Gay Joseph.

BEL EXEMPLE D'ENTRAÏDE

Un brave vigneron de Mazembroz (commune de Fully) était tombé malade depuis plusieurs semaines. Ses vignes n'étaient ni taillées ni labourées et il s'en faisait un grand souci, la saison étant déjà avancée. Quelques citoyens de la localité apprirent la peine du vigneron et, s'étant entendu sur la répartition du travail, taillèrent les vignes du malade, puis, dimanche dernier, malgré une semaine pénible et bien remplie, constituèrent une équipe nombreuse qui procéda aux labours. Si bien que, le même soir, les vignes du brave homme étaient en parfait état.

Voilà un exemple de charité et de solidarité campagnarde bien compris! A notre époque d'égoïsme, il est réconfortant de constater qu'il y a encore bien des braves gens et que l'entraïde n'est pas un vain mot.

UN ENFANT IMPRUDENT SE JETTE SOUS UNE AUTO

Le petit Antoine Eyer, 5 ans, fils de M. Joseph Eyer, employé au chemin de fer de la Furka, a été victime d'un accident, à Naters. Traversant la chaussée en courant, il fut happé par une auto, conduite par un voyageur de commerce venant du canton de Berne. Deux roues de la voiture passèrent sur le corps du pauvre enfant qui fut relevé sans blessures extérieures graves. Les lésions internes sont toutefois assez sérieuses. Le Dr. Perrig, appelé aussitôt, lui prodigua ses soins. On espère pouvoir sauver l'enfant.

MORT SUBITE

Dans la nuit du 27 au 28 mars est décédé subitement à Charrat un jeune homme d'Orsières, M. Louis Rausis, qui travaillait pour le compte de M. Arthur Volluz.

M. Rausis, qui était âgé de 28 ans et marié depuis deux mois, était allé se coucher comme à l'ordinaire, sans se plaindre d'aucun malaise. Il partageait la chambre d'un autre ouvrier.

Son corps a été transporté à Praz-de-Fort, son domicile.

POUR LE DEVELOPPEMENT DE VIÈGE

(Corr. part.) Une société de développement vient de se fonder à Viège avec l'appui de la commune. Un comité de trois membres, composé de MM. Schmidrig, président, Louis Providoli et Karl Halter, présidera à ses destinées.

LA SOCIÉTÉ VALAISANNE DE LAUSANNE

L'assemblée générale annuelle de la Société valaisanne de Lausanne, réunie sous la présidence de M. Fernand de Torrenté, a approuvé l'activité du comité durant l'année écoulée et réélu son comité. M. de Torrenté déclinant une réélection, a été remplacé par M. Elie Roux. La tâche délicate de dames de bienfaisance a été confiée à Mmes Troger et Carroz.

LA FOIRE DE SIERRE

La dernière foire de Sierre fut peu fréquentée et les transactions furent faibles. On compta 2 mulets (800-1200), 2 taurillons (200-250), 145 vaches (300-550), 19 génisses (250-350), 12 veaux (70-130), 63 moutons (15-40), 28 chèvres (30-45), 275 porcelets (20-70) et 35 porcs (70-220).

LE CLUB VALAISAN DE LAUSANNE

L'assemblée générale du Club valaisan de Lausanne, une importante institution de crédit mutuel, a entendu et approuvé à l'unanimité le rapport de son président sur l'activité du comité et du groupement pendant le dernier exercice; elle a élu un nouveau bureau composé de MM. Aloys Morand, président, Georges Gaillard, vice-président, Arthur Maret, secrétaire, Maurice Marschall, caissier, P. Germanier, membre adjoint, Alfred Pillet et René Zenklusen, visiteurs des malades.

† LE COLONEL CHARLES DE MEYER

(Corr. part.) De Sierre nous parvient une triste nouvelle: M. le colonel Charles de Meyer est décédé hier dans cette ville, où il faisait un séjour pour recouvrer sa santé ébranlée.

Fils du colonel comte Jules de Meyer, qui se distingua par sa bravoure comme officier des troupes pontificales sur les champs de bataille de Castelfidardo, et lors de la prise de Rome, le défunt était né à Fribourg en 1873.

Après d'excellentes études au collège et à l'Université de sa ville natale, il s'établit comme notaire à Sierre, et devint juge à la cours d'assises.

M. Charles de Meyer fit une très belle carrière militaire. Pendant la mobilisation il commanda le bataillon 17 et le régiment d'infanterie 9. Elevé au grade de colonel, il fonctionna comme commandant de place de Fribourg. Très bel officier, à l'allure martiale, il fut un chef énergique mais juste, très aimé de ses soldats qui conservent de lui un excellent souvenir.

M. Charles de Meyer était le frère de Mmes Musy, conseiller fédéral à Berne, et Eugène de Riedmatten à Sion, à qui nous présentons l'expression de notre vive sympathie.

UN CHAUFFEUR VALAISAN CONDAMNÉ

Le tribunal de Rolle, présidé par M. F. Berthoud, avait à connaître de l'accident mortel qui se produisit à la sortie du village d'Allaman le 10 juillet 1933 dans les circonstances suivantes:

Un camion-automobile, conduit par M. P. Coudray, Valaisan, travaillant pour le compte d'une entreprise lausannoise, sortait d'Allaman, se dirigeant vers Genève, lorsqu'il heurta un groupe de piétons: Mme Guillet, âgée de 73 ans, le petit Toney, âgé de 12 ans, et le petit Marc Moinat, âgé de 12 ans également. Le petit Moinat fut atteint par l'aile du camion, projeté à plusieurs mètres sur la route où on le releva inanimé. Malgré les soins qui lui furent prodigués, il succomba deux heures plus tard. Quant aux deux autres piétons, ils furent lancés dans un pré. Mme Guillet se trouve en ce moment encore à l'infirmerie.

Après un transport sur place, le tribunal a rendu le jugement suivant: Paul Coudray, inculpé d'homicide par imprudence, est condamné à 20 jours de prison, sous déduction de 8 jours de détention préventive, à 200 fr. d'amende et aux frais de la cause.

LE VALAIS ET LES DROITS SUR LA BENZINE

Le Conseil fédéral a pris une décision au sujet de la répartition du fonds de compensation de 250.000 fr. provenant du produit des droits sur la benzine.

Le Valais touchera 35.000 fr.

LA FIÈVRE APHTEUSE

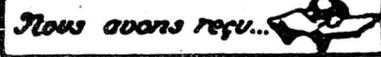
Un cas de fièvre aphteuse a été constaté le 24 mars à St-Gingolph-Suisse.

Le dimanche 25 mars, le directeur de l'Office vétérinaire fédéral a convoqué sur place les vétérinaires cantonaux de Valais et Vaud.

Le bétail suspect a été abattu le lundi 26 mars.

Le trafic de bétail à pieds fourchus, par le pont de la Porte du Scex, est interdit. Le pont est gardé.

Les bureaux de douane de St-Gingolph et Ouchy sont fermés provisoirement au trafic des viandes des espèces bovine, ovine, caprine et porcine.



Le centenaire des orgues de Fribourg

La cathédrale de Saint-Nicolas, à Fribourg, possède des orgues célèbres dans le monde entier. Elles ont été inaugurées à Pâques 1834, centenaire à l'occasion duquel «L'Illustré» leur consacre un important reportage. Signalons aussi la distribution du pain de Pâques à Savièse, vieille coutume valaisanne, les portraits des conseillers fédéraux Musy et Baumann, le match Suisse-Autriche, la page de mode printanière, des croquis humoristiques de Minouvis, etc.

« La Patrie Suisse »

Pour Pâques, «La Patrie Suisse» nous offre un numéro très bien composé. Qui connaît, par exemple, la vieille coutume bernoise de l'«Eiertüpfel»? Un reportage inédit vous transportera à cette fête populaire. De nombreuses illustrations de circonstance, des nouvelles se rapportant à la grande fête du printemps, donnent à ce numéro une valeur toute particulière. Notons aussi une page sur les calvaires bretons, une autre sur le décor des céramiques modernes, la chronique du joueur d'échecs, et enfin des actualités: l'élection d'un nouveau conseiller fédéral, de nouvelles vues du Salon de l'auto, des photographies du match de football Suisse-Autriche et du championnat suisse de cross-country.

SUZE

Apéritif à la gentiane

POURQUOI donner la préférence à la SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent?

- 1° **PARCE QUE** la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche;
- 2° **PARCE QUE** les bienfaits de la racine de gentiane sont connus depuis les temps les plus reculés;
- 3° **PARCE QUE** les montagnards ont toujours considéré la racine de gentiane comme une panacée universelle;
- 4° **PARCE QUE** la Suze additionnée d'eau de Seltz et d'un zeste de citron désaltère;

sans fatiguer l'estomac

Chronique Locale.

LA SEMAINE SAINTE

(Corr. part.) Les offices si impressionnants de la Semaine Sainte se déroulent selon le rite liturgique et sont suivis par de nombreux fidèles.

Hier, Son Excellence Mgr. Bieler a dit l'office solennel du Jeudi Saint. Après-midi eurent lieu la cérémonie du lavement des pieds et la procession du Très Saint Sacrement à travers les rues de la cité, à laquelle une foule de fidèles prit part. A 8 h. 30, à l'heure sainte, M. le révérend curé de la ville prononça devant un auditoire qui remplissait l'église de St-Théodule, un très beau sermon sur le sacrifice de la croix.

GRANDE SALLE DU CASINO

Dimanche 1er avril, à 10 h., conférence religieuse par M. le pasteur Malan. Sujet: « Réellement le Christ est ressuscité. » Sainte-Cécile.

SERVICE RELIGIEUX

Le 1er avril, Dimanche de Pâques
A la cathédrale. — 5 h. 30, 6 h., 6 h. 30 et 7 h. 30, messes basses. — 7 h., messe basse, communion générale des hommes et des jeunes gens. — 8 h. 30, messe chantée, sermon allemand. — 10 h., grand'messe pontificale, sermon français, bénédiction papale. — 11 h. 30, messe basse, sermon français.
Le soir. — 4 h., vêpres pontificales. Pas de bénédiction.

EGLISE REFORMÉE EVANGÉLIQUE DU VALAIS, PAROISSE DE SION

Dimanche de Pâques:
SION: 10 h., Culte et communion; 20 Uhr: Gottesdienst mit Abendmahl.
SAXON: 15 h. 30, Culte et communion.

PHARMACIE DE SERVICE

Dimanche de Pâques, 1er avril: Dénériaz.

FOOTBALL

Sion I contre Granges I (Soleure)
Dimanche de Pâques, 1er avril, à 15 h. 45.

Comme nous l'avons annoncé dans le dernier numéro, c'est à une rencontre Sion I-Granges I qu'assistera dimanche le public séduisois. Que feront les Séduois devant la forte et puissante formation soleuroise? Réussiront-ils à vaincre une des meilleures équipes de première ligue suisse? Arracheront-ils un match nul? Dévront-ils s'incliner devant un adversaire plus habitué aux grandes rencontres et meilleur technicien? La réponse à ces questions angoissantes que se posent les supporters du F. C. Sion, nous l'aurons le jour de Pâques. La bataille commencera à 15 h. 45 et sera conduite par M. Rapin de Lausanne, un arbitre de classe. Les Séduois, dont ce sera le dernier galop avant le match Sion I-Vevey du 8 avril, se jetteront dans la lutte avec toute leur ardeur et leur énergie et il faut leur faire confiance.

Voici la composition des équipes:
Sion I: de Kalbermatten; Loréan, Wirthner; Gerber, Wenger, Favre A.; Zen-Ruffinen, Vadi, de Werra, Mutter, Gutknecht.
Granges: Oberer, Misteli, Righetti, Stuber, Gerber (frère du joueur séduisois); Lüthy, Willem, Signoroni; Fûry, Hetzel; Amez-Droz.

Coup d'envoi: Dimanche 1er avril, à 15 h. 45. Les cartes des membres passifs ne sont pas valables.

L'Affaire Stavisky

Les escroqueries de Stavisky à Montana

Il ne s'agit pas là d'un premier avril comme pourrait le laisser croire la proximité de cette date.

Stavisky, comme en France, a signé son passage dans notre pays de quelques escroqueries de son envergure. C'est à Montana notamment que l'escroc a opéré.

Remarquons tout d'abord que Romagnino, sa femme et Niemen-le-Boxeur, garde de corps de Stavisky, comme on l'a su plus tard, avaient été conquis par la beauté du site et vinrent y passer de fréquents séjours notamment en 1931. Mais, ce qui leur plaisait le plus, c'était le Palace-Hôtel, car ils avaient manifesté l'intention d'en faire l'acquisition...

Au printemps de l'année suivante, le propriétaire du palace de Montana recevait une lettre de Niemen l'avisant qu'il arrivait en compagnie d'un certain comte de Granville, administrateur-délégué d'une grosse banque belge qui s'intéressait à l'achat de l'hôtel.

Mais M. le comte — qu'on appelait aussi comte Alexandre — estima qu'avant d'acheter un «essai» était indispensable. Pour que cet essai réussit pleinement, M. le comte, d'accord avec Niemen, Romagnino et un nommé Alphondery, organisa au palace, pour le 1er août, une grande soirée qui marquait l'inauguration des jeux. On fit même venir de Paris, pour animer cette soirée, la chanteuse Lucienne Boyer.

On offrit à cette dernière de magnifiques fleurs, on fit grande fête, et l'on joua beaucoup. Romagnino, le comte et ses comparses tenaient la banque. Ils prirent l'argent de ceux qui perdirent et promirent de payer le lendemain ceux qui gagnèrent. Ils empruntèrent même de l'argent. Bref, toute la bande mena là un train seigneurial.

Mais quand, au petit matin, le patron de l'hôtel monta dans la chambre de ses successeurs éventuels, ceux-ci avaient disparu. Ils s'étaient envolés, non sans avoir emporté la cagnotte du jeu.

Pour éviter le scandale, l'administration étouffa l'escroquerie. Elle s'inquiéta seulement de savoir quels étaient ses acheteurs fastueux. Aux adresses données en Belgique, on ignorait le comte de Granville, Romagnino, Niemen, Alphondery.

L'activité de Stavisky a... Neuchâtel

On lit dans la «Suisse libérale»: «Un journal chaux-de-fonnier annonçait, sans donner d'autres précisions, récemment, que Stavisky avait exercé son activité jusqu'à Neuchâtel.

D'après ce que nous avons pu apprendre, il ne semblerait pas que cette affaire soit en relation avec les récents scandales qui préoccupent actuellement la justice française.

Cependant, le fait est exact. Stavisky est effectivement venu à Neuchâtel, il y a déjà un certain temps. Il y aurait eu un rendez-vous d'affaires dans un restaurant de la ville, au cours duquel il a été question de passer une commande de munitions pour la Chine à une usine située hors du canton. Un avocat de la Chaux-de-Fonds servait d'intermédiaire. Mais cette affaire paraît avoir échoué.

D'autre part, l'activité de Stavisky ne se serait pas bornée à cela. On assure également que c'est lui qui aurait conduit les

pourparlers relatifs à la fourniture à la Suisse d'un canon de marine.

Nous donnons cette information avec les réserves d'usage, mais ne manquerons d'apporter, s'il y a lieu, de nouveaux détails.

Ajoutons que Stavisky, pour éviter les recherches indiscrètes, ne logeait pas à l'hôtel durant son séjour en notre ville, mais dans une maison particulière.

APRÈS L'EXHUMATION DE STAVISKY

La contre-autopsie confirme le suicide

L'autopsie du corps de Stavisky a été terminée à 16 h. 40. Vingt-cinq minutes plus tard, le Dr. Paul, médecin légiste, donna lecture du rapport officiel suivant qu'il a communiqué à M. Ordonneau, juge d'instruction.

Les experts qui ont procédé à la seconde autopsie ont constaté:

1. Que le cadavre présente une seule blessure par arme à feu, avec orifice d'entrée dans la région temporale droite et orifice de sortie dans la région pariétale gauche.
2. La radiographie de la tête et du corps n'a pas révélé la présence de projectile.
3. Le coup de feu a été tiré à bout touchant, ainsi que le prouve le décollement étendu autour de l'orifice d'entrée.
4. L'écoulement sanguinolent qui s'est produit par la bouche et le nez provenait d'une congestion pulmonaire avec œdème provoqué rapidement par les lésions traumatiques du cerveau.
5. Il n'existe aucune trace de violence et les constatations relevées s'apparentent à ce que l'on observe d'ordinaire dans les suicides par arme à feu.

Stavisky aurait incendié le paquebot

«L'Atlantique»

Les assureurs du paquebot «Atlantique», incendié, sont maintenant en possession de documents prouvant d'une manière irréfutable que Stavisky n'a pas été étranger à l'incendie du paquebot. Le «Matin» remarque à ce sujet: Les réflexions du Daily Mail jetteraient une lumière sur les agissements d'un petit groupe d'Anglais qui, à Genève et à Champagnol, il y a trois mois, se livrèrent à une randonnée en automobile et à des opérations financières. En effet, d'après ce journal, ils se sont rendus à la petite ville de Champagnol, sur l'incitation d'un individu de nationalité française, qui possédait les documents en question et qu'il voulait vendre un prix énorme. Il avait fait offre du secret à une personne représentant les intérêts opposés à ceux des compagnies d'assurances et c'est pourquoi les agents anglais ont dû agir dans le plus grand mystère.

Trois arrestations

On annonce jeudi matin, sans donner de précisions, que trois mandats d'arrêt ont été lancés contre de Lussats, Venture et Spirito. MM. Barrat, procureur de la République, et Rabut, juge d'instruction, ont pris la grave décision de lancer des mandats d'amener contre les 2 témoins entendus une partie de la journée de mercredi et de la nuit à la Sûreté générale. Ce sont: Gaëtan L'Herbon de Lussats dit le Baron, indiquant comme profession agent de publicité, né le 8 août 1888 à Monaco, Paul Carbone Bonaventure, dit Venture, né en 1894 à Propriano (Corse), se disant impresario et demeurant 2, rue Audimar à Marseille. Le troisième, celui de Marseille, est un nommé Paul Spirito, dit François Caponi, dit le grand Lidro, dit encore Lario, né à Marseille en 1900, sans profession connue et demeurant dans cette ville, 356, rue d'Andoume.

Tous trois ont été inculpés d'assassinat, de vol et de complicité.

C'est parce que Lussats et Venture ont donné des explications extrêmement imprécises sur l'emploi de leur temps, notamment dans les journées qui précéderont l'assassinat du conseiller Prince que les magistrats n'ont pas hésité à les inculper et à décerner contre eux des mandats d'amener.

A 8 h. 30, MM. Barrat et Rabut et l'inspecteur principal Bony, dont l'enquête menée depuis trois semaines a abouti aux résultats de jeudi matin, se sont rendus au Palais de justice et ont mis M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, au courant des événements.

Les magistrats effectueront des perquisitions dans les appartements des deux assassins possibles du conseiller Prince, en leur présence vraisemblablement.

Le transfert à Dijon de Lussats et de Carbone n'aura pas lieu avant vendredi.

Dénouement

On ignore toujours le fait précis qui a motivé jeudi matin, après une nuit anxieuse, l'inculpation.

Des renseignements assez incomplets permettent d'établir toutefois que, il y a trois semaines, c'est une dénonciation parvenue à l'inspecteur principal Bony qui a déclenché toute l'affaire. A ce moment, un indicateur particulier de M. Bony lui «donnait» celui qu'on appelle en argot de métier de «sufeur» par analogie au rôle de suifeur qui permet le lancement d'un navire.

Cette indication assez imprécise laissait entendre que ce «sufeur» avait à la fois acheté le couteau au bazar de l'hôtel de ville et donné le coup de téléphone à Mme Prince.

C'est sur ces premières données que l'enquête fut basée. L'inspecteur principal Bony, en consultant les fiches de la Sûreté générale, put rattacher à la personnalité du «sufeur» celle d'un individu qui était signalé dans les archives internationales de police comme un spécialiste de l'agression à l'anesthésiant. Il s'agissait de Carbone.

Peu après M. Bony expédiait sur la Côte d'Azur trois de ses agents privés et recevait des renseignements nouveaux. Il était toutefois arrêté pendant assez longtemps dans ses recherches, car il lui sembla que les individus soupçonnés avaient des alibis certains. Il restait à établir que ces alibis n'étaient que des complaisances. C'est un fait qu'il n'a pas encore tout à fait réalisé pour l'instant.

M. Frot est mis en cause

Devant la commission d'enquête sur les affaires Stavisky, M. Zimmer, ancien chef du secrétariat particulier de M. Chiappe, ancien préfet de police, a déclaré que M. Frot lui avait demandé des services que tous les parlementaires demandent. Il a ensuite déclaré que M. Frot était intervenu, par-dessus la tête du préfet de police, en faveur d'un banquier étranger, condamné, expulsé de France et redevable d'un demi-million à l'égard du Trésor. Il s'agit du banquier Danowski.

M. Zimmer a ajouté que M. Frot intervenait à la préfecture pour obtenir des sursis trimestriels ou pour demander que la mesure d'expulsion soit rapportée.

Le témoin pense qu'il reste des traces de ces interventions. Mais M. Frot proteste de son innocence.

Néanmoins, la commission d'enquête sur les affaires Stavisky a demandé à la préfec-

ture de police de lui communiquer les pièces relatives à l'intervention de M. Frot en faveur du banquier polonais Danowski.

D'après les commissaires qui en ont pris connaissance, il y serait indiqué que le banquier n'avait pas payé des bénéfices de guerre s'élevant à 517.000 fr. Des indications seraient données sur les conditions dans lesquelles la suspension de l'arrêté d'expulsion pris à son égard a été obtenue. Il y aurait aussi trace de l'intervention de M. Frot, consistant dans deux démarches, plusieurs lettres et une carte de visite. Les interventions auraient coïncidé avec les époques où divers acomptes ont été versés par le banquier et auraient tendu à faire surseoir à l'expulsion. Le montant total des acomptes versés se serait élevé à 132.000 fr. Les interventions se seraient produites de 1928 à 1930, lorsque M. Frot appartenait encore au parti socialiste. Le banquier n'ayant pu verser le montant total de la somme due, fut finalement expulsé.

COTTOLENGO ET DON BOSCO

(Corr. part.) On vient de célébrer à Rome, dans toute la splendeur de la liturgie, la canonisation de Jos. Benoit Cottolengo et, sous peu, l'alléluia pascal va coïncider dans la basilique de St-Pierre, avec la glorification de Don Bosco.

Nous publierons dans notre prochain numéro la vie et l'activité de ces deux saints, deux fils de l'Italie, jardin privilégié qui a vu éclore une incomparable floraison de sainteté.



A l'assaut de l'Himalaya

M. Marcel Kurz, alpiniste neuchâtelois bien connu et qui s'est rendu à deux reprises déjà dans le célèbre massif d'Asie, a quitté Neuchâtel pour une nouvelle expédition dirigée par le professeur Dyhrenfurth, un Suisse, lequel aura sous ses ordres quatre autres de nos compatriotes.

L'expédition sera accompagnée par Mme Dyhrenfurth et groupera en tout une douzaine de participants dont un opérateur de cinéma.

Les alpinistes s'embarqueront à Gènes pour Bombay. De là, ils se transporteront à Rawalbindi, puis de Rawalbindi à Srinagar, qui sera le quartier général de l'expédition. L'ambition principale des grimpeurs est de procéder à une étude approfondie au Cachemire.

Selon les déclarations de M. Marcel Kurz, les alpinistes ont cherché en vain à trouver de l'argent en Suisse. Ils ont dû avoir recours à des capitaux allemands obtenus sans peine.

Togal

est d'un effet sûr et rapide contre
rhumatisme, goutte, sciatices, maux de tête, névralgies et refroidissements. Le Togal excrète l'acide urique et tue massivement les microbes. Plus de 6000 attestations de médecins!
Un essai vous convaincra!

Abonnez-vous au

Journal et Feuille d'avis du Valais

Une bonne nouvelle

Démonstrations
culinaires gratuites
suivies de
dégustation

sur appareils à
gaz de la grande
marque du jour

SOLEURE

seront données en Valais, sous les auspices des Services Industriels à Sion, dans les localités et aux dates qui suivent:

A SION: Salle de l'ancien Casino, le lundi 2 avril 1934, à 15 heures; le mardi 3 avril 1934, à 20 heures.

A BRAMOIS: Salle Farquet, le mercredi 4 avril 1934, à 20 heures.

A ST-LEONARD: Café Tissières, le jeudi 5 avril 1934, à 20 heures.

A GRANGES: Café de la Tour, le vendredi 6 avril 1934, à 20 heures.

Entrée libre. Invitation cordiale à tous
Appareils en vente dans tous les dépôts

Pour Pâques!!

Voyez notre vitrine
d'articles pr Messieurs

Chemises
percale et popeline, 2 cols, teintes et rayures mode
5.90 - 8.50

Chemises
nos spécialités Tootal et Veryuelle
10.50 - 11.50 - 16.50

Cravates, Chaussettes, Bretelles

SAISET
SA

Face à
l'Hôtel de Ville
SION

On cherche à reprendre bon

Magasin

existant ou éventuellement association dans un commerce. Faire offres détaillées par écrit sous chiffres P 2037 S, Publicitas, Sion.

A vendre

aux environs de la ville de Sion: propriété intéressante comprenant: jolie maison d'habitation à deux appartements, verger arborisé et jardin fruitier, gros train de campagne. Affaire d'avenir. Faire offre par écrit sous chiffres AS. 746 Si aux Annonces-Suissees S. A. Sion.

Exquise!
La "Renens"
Madame,
Essayez ce produit d'une maison vraiment
Suisse
et vous vous rendez compte de l'arôme, de la finesse, en un mot, de la supériorité de cette nouvelle
Chicorée
En vente dans toutes les bonnes épiceries.

A vendre

en ville de Sion, une
jolie villa

comprenant: trois appartements, sous-sol et caves, confort moderne, avec un beau jardin autour, bien arborisé, d'env. 1100 m². Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du journal.

A louer
chambre meublée

avec chauffage central. S'adr.: Villa des Mayennets, rez-de-chaussée, vis-à-vis de l'anc. Gd-Hôtel.

On achèterait
Immeuble

locatif, de 50.000 à 80.000 francs, bonne construction, dans centre. Offres s. chiffres Z 55550 X, Publicitas, Genève.

Le Lactusa

peut être servi graduellement aux

veaux et porcelets

dès l'âge de 3 semaines

En vente dans toutes les épiceries en sacs à linge gratuits de 5, 10, 20 et 50 kilogrammes.

On cherche à louer

pour le 15 mai, appartement de 3 chambres et cuisine.
S'adr. au bureau du journal.

Une
Chambre meublée

à louer. S'adresser au Magasin Déhugé, Sion.

Doute... et certitude

On dit que la mappemonde N'est pas parfaitement ronde.
Ce qu'on peut dire parfait, C'est le DIABLERETS.

Echallas

+ HELVETIA +

EN EPICEA CREOSOTÉ - Longueur 1.50 m.
Les plus robustes Les plus durables

Représentants généraux pour le Valais:

Pfefferlé & Cie - Sion

Il y a tant de choses bon marché

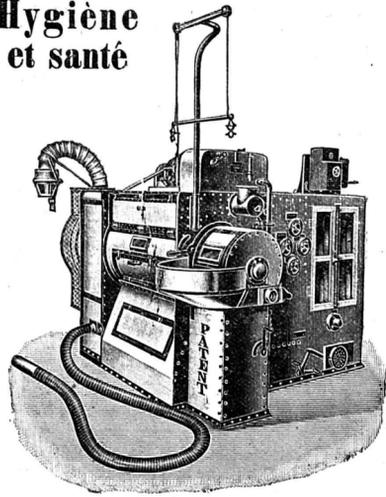
Chez Philibert

Salopettes, chemises, articles de ménage, etc., etc. Pour les gourmands, ses délicieux biscuits et chocolats dont toutes les petites bourses profitent. N'oubliez pas que jusqu'au 5 avril vous recevez deux bons de 5% sur tous vos achats.

Philibert, la Maison Populaire. --- Louis Koenig.

Abonnez-vous au Journal et Feuille d'avis du Valais.

Hygiène et santé



EPURATION A LA VAPEUR des duvets et oreillers

Guill. & Alf. WIDMANN

Rue du Midi SION Place du Midi Téléphone 93

Unitype



La cuisinière à gaz idéale Simple-Robuste-Bon marché

Prix Fr. 135.-

La cuisinière à gaz Unitype à fr. 135.- vaut son prix

Les réchauds des acheteurs sont repris pour fr. 15.- Renseignements et vente à l'Usine à Gaz et au Bureau des Services Industriels de Sion.

Le rendement de la BASSE-COUR dépend d'une alimentation rationnelle Avec les aliments SEG, fabriqués sous contrôle, votre élevage sera prospère.

Vos poudeuses produiront le maximum d'œufs Les demander à votre fournisseur ou au seul fabricant pour le Valais:

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion Maison contrôlée. Tél. 13.

Boucherie O. Neuenschwander S.A., Genève Avenue du Mail 17 - Téléphone 41.994

expédie par colis postaux et contre remboursement

bon BOUILLI à fr. 1.20 le kilo

Graisse de rognons de bœuf à fr. 0.80 le kg.

OPEL 1934

UN PRODUIT DE GENERAL MOTORS

LE PRODUIT DE LA COLLABORATION

de la General Motors et ses formidables ressources - avec les Usines Opel

OPEL 4 cylindres 7 C.V. Opel 6 cylindres 10 C.V.

1. Suspension Synchrone, (Roues avant indépendantes, Ressorts à boudin, Parallélisme des roues avant)... 2. Stabilisateur Arrière. 3. Freins Hydrauliques. 4. Cadre surbaissé entretoisé en X; 5. Service et pièces de rechange au meilleur prix dans toutes les localités importantes du pays.

A partir de Frs. 2.990.- FRANCO DOMICILE POUR LA LIMOUSINE 4 PLACES, 4 CYL., 6 C.V.

Concessionnaires pour le Canton du Valais

GARAGE MODERNE - REVAZ FRÈRES

Tel. 197 - Route de Lausanne, SION

Les engrais de Martigny d'ancienne renommée

sont vendus en Valais par la

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, a sion

et ses agents dans le canton

Ils sont contrôlés par les Etablissements fédéraux de chimie agricole

Lames à planchers et à plafonds de la PARQUETERIE D'AIGLE

Charpente, Planches, Bois de chauffage

BRUCHEZ & BERARD - Scieries Sion (tél. 87) Riddes (tél. 11)



GROS-DROGUERIES REUNIES S-A LAUSANNE Le produit idéal pour le nettoyage des planchers, parquets, marbres, moquettes etc. Odeur agréable, économique, sans danger. Supprime la paille de fer.

EN VENTE PARTOUT

PARKETOL

Marque D.R.L.

Arbres fruitiers

toutes espèces en hautes tiges et basses tiges.

Sujets de tout premier choix

Jes Wuest, horticulteur, Sion

Volontaire

Jeune homme ayant suivi les écoles industrielles et commerciales, absorbé 4 ans d'apprentissage à la Banque cantonale de Schwyz, terminé son école de recrue et désire se perfectionner dans la langue française, cherche place de volontaire dans établissement de banque ou commerce du Valais romand contre pension et logement. Ecrire s. chiffres JO. 442 au bureau du journal.

On demande un bon

Ouvrier boulanger

pour remplacement du 14 avril au 1er mai prochain. S'adresser à la boulangerie Ribordy à Riddes.

A la même adresse, à vendre deux chiens (épagnouls français).

On cherche pour de suite

jeune fille

de toute confiance, au courant de la branche épicerie et connaissant si possible les 2 langues.

S'adr. au bureau du journal.

On demande à louer

un mayen

d'env. 2000 toises, à Nendaz. Offres écrites sous chiffres AS. 925 Si aux Annonces-Suisses Sion.

A louer

Chambre meublée

avec chauffage central. S'adr. aux Annonces-Suisses Sion.

appartement

moderne à louer. S'adr. à Berto Grasso, Sion.

A LOUER

pour le 1er mai, appartement de 4 chambres, très bien situé et ensoleillé.

S'adr. au bureau du journal.

Hôtel de la Planta, Sion Dimanche 1er Avril 1934

A partir de 16 heures

DANCING

De 20 heures à 23 heures

Soirée dansante

Nouvel orchestre

P. ARNOLD



Grand choix d'accordéons depuis 48 frs

Magasin de musique

H. Hallenbarter SION Martigny-Ville

Nouveau modèle perfectionné de la

RÉSULTA BS

Addition, soustraction directe, multiplication.

La petite machine à calculer la plus parfaite. Vitesse et stabilité des grandes machines comptables. Construction soignée de haute précision.

1 AN DE GARANTIE

Prix Fr. 145.-

Sur désir paiement par acomptes

Demandez sans engagement une notice détaillée gratuite à

Henri ZEPF

Lausanne

Pl. Centrale 8 Tel. 32.257

Machines à écrire et à calculer. Atelier de réparations Fournitures de bureau

CORSETS mode et médicaux

Coupe selon exigences anatomiques.

INEX S.A., Rue du Midi 14, Lausanne. Téléphone No 32.820

Abonnez-vous au Journal et Feuille d'Avis du Valais.

Feuilleton du Journal et Feuille d'Avis du Valais No 18

L'HOMME DE SA VIE

PAR

MAX DU VEUZIT

Je vous ordonne de m'ouvrir.

Cependant, la jeune femme se disait que les religieuses auraient certainement approuvé son refus instinctif. Elles eussent compris sa peur et admis l'incorrection de la visite de M. Le Kermeur.

Toute la matinée, Noëlle se dit ces choses et mille autres semblables, et c'est avec un grand battement de cœur qu'elle entra dans la salle à manger. Mais, quand les deux époux se retrouvèrent à table, le mari ne fit aucune allusion à la scène de la nuit. Il fut aussi courtois et aussi indifférent que d'ordinaire. Le nez dans son livre, il parut s'enfermer en sa lecture comme en une forteresse.

Cependant, à un moment que la jeune femme était fort occupée à décortiquer les pattes d'un homard, M. Le Kermeur, par-dessus les pages de son livre, leva les yeux sur elle, et la jeune femme perçut soudain un regard aigu, un peu dur, qui la dévisageait curieusement.

Elle devint rouge comme un coquelicot, car elle fut persuadée qu'en cet instant, son mari évoquait sa visite de la nuit. Comme il n'en parla pas, Noëlle, soulagée, se garda d'y faire aucune allusion.

Etait-ce le froid et les intempéries de l'hiver qui, sévissant sur la montagne, contraignaient les usines électriques à interrompre les circuits? Mais l'éclairage, qui n'avait jamais manqué jusqu'ici, faisait souvent défaut à présent.

Les panes d'électricité se succédaient chaque soir, au grand déplaisir de Noëlle, qui, le cœur battant, attendait dans l'obscurité le retour plus ou moins tardif de la lumière.

La jeune maîtresse de maison avait bien réclamé à la cuisine une lampe de secours ou

une bougie; Norine lui avait affirmé qu'on n'en avait jamais usé à Montjoya, et qu'elle en chercherait en vain. Aussi, quand Noëlle gagnait sa chambre, elle se dépêchait toujours de faire sa toilette de nuit et de se mettre au lit, pour ne pas être obligée de circuler à tâtons, dans un appartement peuplé d'ombres redoutables.

Noëlle, qui s'attendait à ce que son mari renouvelât le lendemain sa tentative, avait peu à peu repris confiance en ne le voyant pas revenir. Maintenant, elle ne dressait plus l'oreille au moindre bruit; elle s'affairait doucement sans trop d'inquiétude, regrettant seulement que la porte de sa chambre qui donnait sur le couloir ne possédât pas le moindre verrou ou une serrure à clef.

Cette impossibilité de s'enfermer chez elle lui était désagréable. D'être obligée de dormir dans une pièce où n'importe qui pouvait pénétrer durant son sommeil, lui mettait toujours une anxiété à l'âme. Pour remédier à cette sorte d'insécurité, elle disposait une chaise devant la porte, de telle sorte qu'on ne pût pénétrer chez elle sans faire du bruit et la réveiller.

C'était tout ce que la pauvre fille avait trouvé pour se défendre et se protéger contre des visites importunes.

Cette nuit-là encore, elle s'était couchée bien tranquillement, sans même voir l'électricité s'éteindre comme d'habitude.

Elle dormait profondément quand un bruit de chaise renversée la réveilla en sursaut.

Noëlle avait tant éprouvé la venue de son mari, les jours précédents, qu'elle ne s'égarait pas en vaines suppositions; tout de suite, elle se dit que c'était lui qui s'introduisait à nouveau dans sa chambre.

Son sursaut de pudeur fut tel, qu'instinctivement elle bondit de sa couche et s'empara d'un vêtement jeté sur une chaise au pied du lit.

Un second mouvement lui fit chercher le bouton électrique pour donner de la lumière; il n'y avait toujours pas de courant et, dans l'obscurité persistante, Noëlle ne distingua même pas, comme la première fois, la silhouette du visiteur.

Celui-ci, peut-être pour ne pas la réveiller, retenait son souffle en s'avançant vers le lit.

Noëlle s'en rendit compte au heurt de ses pieds contre des pantoufles abandonnées sur la descente de lit, et dont l'une fut projetée au loin.

— Vous ne dormez pas, Noëlle? Où êtes-vous?

Déjà, la parole masculine reprenait ses inflexions nerveuses. Et, comme l'autre soir, le même phénomène se reproduisit: la peur ou l'obscurité tragique amplifièrent les sons aux oreilles de Noëlle qui ne reconnut pas la voix de son mari et s'affola.

— Voyons, Noëlle, cessez ce jeu stupide. Répondez-moi: Où êtes-vous?

— Je suis là, répondit-elle en tremblant.

— Où?

— Auprès de la fenêtre; mais je vous préviens que si vous avancez, j'ouvre les persiennes et me jette en bas.

— C'est de l'enfantillage.

— Votre présence m'effraie... retirez-vous... prenez garde: ne me poussez pas à bout.

Cette affirmation parut ralentir le zèle du visiteur.

— Vous avez une drôle de façon de me montrer votre soumission.

— Parce que j'ai peur! Cette obscurité est terrible!

— Nous n'y pouvons rien, il faut vous y habituer.

— Du moins, vous pourriez vous munir d'une lumière, ou mieux encore, me laisser tranquille et ne pas venir, en pleine nuit, me causer des frayeurs pareilles.

— Laissez-moi m'approcher de vous, et vous n'aurez plus peur.

— Votre insistance est extraordinaire. Pourquoi choisir une pareille heure pour me voir?

Jamais, dans la journée, monsieur Le Kermeur, vous ne cherchez à me rejoindre ni à me parler.

— La nature ne nous a pas donné des yeux qui voient dans les ténèbres. L'homme n'est pas nyctalope et je crois, moi, que la nuit est faite pour dormir.

Elle avait prononcé ces mots avec une telle fermeté, que le visiteur fit entendre un léger rire.

— Quelle grande gosse amusante vous faites, Noëlle! Vous avez des réflexions délicieuses! Mais, cessons ce jeu stupide qui n'est

digne ni de vous, ni de moi. Je vous fais l'honneur de vous visiter, mon enfant; veuillez accueillir votre mari comme il se doit.

En parlant, il s'avançait vers elle.

L'orpheline avait à peine perçu le bruit de ses pas s'allongeant dans sa direction, qu'en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, elle avait ouvert la fenêtre et poussé les persiennes.

Une clarté lumineuse se répandit au milieu de la chambre.

L'homme poussa un cri et se rejeta en arrière.

Debout sur le rebord de la fenêtre, le corps appuyé sur la barre d'appui de fer forgé, Noëlle était prête à se précipiter dans le vide.

— N'avancez pas ou je me laisse tomber!

— Noëlle, cessez cette plaisanterie! fit la voix altérée. Descendez de là-dessus! Vous voyez bien que vous n'avez rien à craindre de moi. Je suis loin de vous et prêt à repartir, si vous l'exigez.

Mais l'orpheline ne paraissait pas disposée à l'écouter ni à le croire. Ses yeux inquiets cherchaient à percer le mystère de cette obscurité plus épaisse dans les coins, depuis que le rayon de clarté de la lune illuminait le milieu de la pièce.

— Où êtes-vous? s'inquiéta-t-elle très bas, car tout était immobile dans la chambre.

— Ici, près de la porte. Et très fâché contre vous.

— Je ne vous vois pas, répliqua-t-elle, l'oreille tendue et les sens aigus. Pourquoi ne vous mettez-vous pas en pleine lumière pour que je vous reconnaisse?

— Parce que je crois que vous vous moquez de moi, Noëlle. Votre peur et votre méfiance deviennent de l'injure, car je les crois simulées.

— Oh, non! Vous me faites réellement peur!

— La vérité, c'est que mon empressement vous déplaît. Vous avez bien voulu accepter le nom, le titre, la fortune et tout le bien-être qui résultait de votre situation légitime; mais vous ne voulez pas vous plier à vos devoirs. Vous auriez dû me dire qu'il en serait ainsi: je ne vous aurais certainement pas épousée!

Elle écouta cette phrase formidable sans

protester. Dans sa frayeur impulsive la jeune femme ne voyait rien au-delà de l'épouvante que l'homme lui causait.

Elle entendit, sans s'émouvoir et le retenir, la porte s'ouvrir puis se refermer avec un claquement sec... Des pas s'éloignèrent et s'effacèrent dans le lointain... Alors, seulement, Noëlle respira.

« Il est parti », fit-elle délivrée.

Cependant, elle n'était pas tranquille. Maintenant que le visiteur s'était éloigné, les dernières paroles qu'il avait prononcées résonnaient en elle et troublaient sa quiétude.

« Il ne m'aurait pas épousée! balbutia-t-elle, ennuyée! Il regrette!... C'est épouvantable! »

Et, au bout d'un instant:

« Enfin, pourquoi s'obstine-t-il à venir dans les ténèbres? Ce n'est pas ma faute si je ne le reconnais pas et si j'ai peur! Il me reproche mon mauvais accueil, mais moi je déplore qu'il vienne sans lumière. Ça ne rime à rien, son arrivée dans la nuit comme un malfaiteur! Je pense tout de suite au cavalier noir: n'importe quelle femme s'affolerait! »

Elle claquait des dents.

(A suivre)

Nos livres!

(En vente au bureau du journal)

Le Problème de la vie devant la raison et le catholicisme, par Louis Sullerot, prof. à l'Ecole de St-François de Salle de Dijon. Prix fr. 3.50.

Essai de monographie de Sierre, par l'abbé J.-E. Tamini. Prix fr. 2.50.

La Contrée d'Ayent, par le P. Sulpice Cretetaz, capucin. Prix fr. 3.50.

Les Plantes bienfaisantes. Etudes de 120 plantes médicinales, reproduites en couleurs par Camille Droz. Prix fr. 4.75.

Les Mystères de la nature. Guide pratique agricole. Prix fr. 1.-

La Faillite de Dieu? Par Léon Gallois. Prix fr. 3.50.

Le Pendule révélateur ou le moyen de découvrir les corps cachés et les maladies, par l'abbé Mermet. Prix fr. 2.50.